

Violence : de quoi parle-t-on ?

Est-ce la violence qui croît dans la société, ou notre sensibilité envers elle ? Contrairement à une image constamment véhiculée, les violences entre personnes semblent reculer en même temps qu'elles deviennent de plus en plus intolérables.

La société française contemporaine est saturée par l'usage du mot « violence ». Des faits divers criminels abondamment relayés par les médias aux incendies de véhicules de la nuit du Nouvel An, en passant par toutes les formes d'insultes et de harcèlements, aucun territoire, aucun métier, aucune scène de la vie sociale, publique ou privée ne semble y échapper. Ce mot sert aussi massivement à qualifier toutes les formes de conflits civils et militaires dans le monde. En pratique, « la violence » s'écrit au singulier et n'a pas de contenu précis prédéterminé. C'est qu'il ne s'agit pas d'une catégorie d'analyse. Plus qu'une qualification de faits, il s'agit en réalité d'une disqualification de faits. La violence est quelque chose que l'on condamne. C'est de surcroît quelque chose dont on s'inquiète : c'est « l'augmentation de la violence » qui fait parler. C'est donc un signe des temps : l'idée d'une violence envahissante semble faire partie d'une représentation décliniste du présent. Au fond, les choses et les (jeunes) gens « *ne seraient plus comme avant* ».

À distance de ces représentations sociales et de ces catégories normatives, le travail du sociologue consiste d'abord à définir un ensemble de phénomènes sociaux relativement homogène à étudier, ensuite à tenter de comprendre les mécanismes qui régissent l'évolution de ces phénomènes. Le sujet de notre étude est l'ensemble des violences physiques, sexuelles et verbales, survenant dans les relations interpersonnelles. Ceci exclut les violences terroristes, mafieuses, d'État ou encore politiques collectives telles que les émeutes .

L'explication proposée réside dans un modèle sociohistorique articulant cinq processus sociaux.

◇ 1. Pacification des mœurs

La célèbre thèse de Norbert Elias sur le « processus de civilisation » – parlons plutôt de « pacification », mot moins normatif – n'est pas obsolète. Contrairement au préjugé ordinaire du débat public, les violences interpersonnelles ne connaissent pas d'« explosion » ces dernières décennies (*encadré ci-dessous*). La tendance générale est plutôt à la réduction progressive des comportements à caractère violent, au moins pour les violences physiques qui sont mieux mesurées que les violences verbales et les violences sexuelles. Il est probable qu'un processus de pacification des mœurs continue à travailler la société française et participe du recul continu de l'usage de la violence comme issue aux conflits ordinaires et quotidiens de la vie sociale (conflits de voisinage, conflits au travail, oppositions politiques et idéologiques, querelles d'automobilistes, provocations entre jeunes hommes, etc.). Ce processus a en effet pour conséquence première de délégitimer le caractère violent des comportements. D'où un paradoxe qui n'est qu'apparent : le sentiment général d'une augmentation des comportements violents accompagne et traduit un mouvement d'accélération de leur dénonciation malgré la stagnation voire le recul de leur fréquence. En réalité, notre société ne supporte plus la violence, ne lui accorde plus de légitimité, ne lui reconnaît plus de sens. Du coup, les comportements changent de statut. Ce qui était regardé jadis comme normal ou tolérable devient anormal et intolérable. Ceci concerne l'ensemble des violences sexuelles, les violences conjugales, les maltraitances à enfants, les bagarres entre collégiens, les agressions physiques ou verbales à caractère raciste ou homophobe, les pratiques violentes de bizutage, etc.

◇ 2. Quand l'État criminalise

Dans les années 1990, confrontés aux conséquences du chômage de masse et du redéploiement des inégalités, à un haut niveau des vols et cambriolages et à une demande de sécurité croissante, la plupart des États occidentaux ont fortement réinvesti leurs prérogatives régaliennes et tenté d'imposer un niveau supérieur de contrôle pénal. Le processus de criminalisation en est la clef. Le législateur ne cesse de créer de nouvelles infractions ainsi que de

durcir la poursuite et la répression d'incriminations préexistantes. Outre le renforcement continu de la pénalisation des violences sexuelles, des violences visant certaines catégories de personnes (les conjoints, les mineurs, les fonctionnaires), certains lieux (notamment les établissements scolaires) ou certaines circonstances (les manifestations, le fait d'agir « en réunion »), on relève aussi dans les années 1990 la création des délits de bizutage et de harcèlement moral. Les années 2000 ont été le théâtre d'une véritable frénésie sécuritaire avec près de 50 réformes pénales. Jamais autant de comportements n'ont été interdits et sanctionnés. Certaines sanctions ont eu de vrais impacts sur la vie sociale : ainsi le changement de braquet en matière de contrôles routiers et de sanction des comportements jugés dangereux. D'autres parfois apparemment aucun : ainsi la prohibition continue de l'usage et du commerce des drogues, qui n'a nullement entamé leur réalité.



3. Le recours à la justice s'intensifie

La judiciarisation consiste dans le fait de recourir à la justice pour régler des litiges, conflits, différends en tous genres. Ce processus est favorisé par les deux précédents, mais il est lié également à l'évolution des modes de vie, en ce qu'ils réduisent les capacités de régulation des conflits interindividuels. Les modes de vie périurbains séparent toujours plus le lieu d'habitat familial du lieu de travail, des commerces où l'on fait ses courses et parfois des équipements scolaires, des loisirs et des lieux de l'engagement associatif. Nos lieux d'habitation sont par conséquent toujours plus anonymes. Ne pas connaître ses voisins est courant, l'anonymat est la règle dans les transports en commun et dans les lieux de « sorties ». De manière générale, les contacts de proximité s'amenuisent à vitesse accélérée. Dès lors s'accroît encore un mouvement ancien de réduction des capacités à régler des conflits de façon infrajudiciaire, c'est-à-dire sans recours à des autorités comme la police ou la justice.

Faute d'interconnaissance, de dialoguer ou et de capacité de

médiation ou de négociation, les individus se retrouvent seuls pour réguler leurs conflits et n'ont d'autre solution, s'ils ne parviennent pas à s'entendre, que de saisir la puissance publique.

◇ 4. Convoitise pour les biens de consommation

La plupart des actes de délinquance dénoncés par les victimes dans les enquêtes sont des atteintes aux biens : avant tout des vols et des cambriolages. Ainsi, le principal risque dans la société française contemporaine est de se faire voler des biens (ou de l'argent permettant d'acquérir des biens) dans son commerce, chez soi ou dans l'espace public : voiture, scooter, sacs à main, vestes et portefeuilles, bagages, bijoux, et désormais aussi téléphones portables, MP3, ordinateurs, consoles de jeux, etc. Et de se faire violenter si d'aventure on tente de résister au vol.

Depuis les années 1960, le développement constant de la société de consommation s'accompagne d'une délinquance d'appropriation qui constitue une sorte de redistribution violente, dans une société où l'anonymat facilite grandement la tâche des voleurs. De toutes les « violences », le vol avec violence n'est généralement pas la plus grave (les blessures sont le plus souvent bénignes), mais c'est la plus fréquente.

◇ 5. Violence et ségrégation

Après avoir analysé des processus qui traversent toute la société française, il faut s'interroger sur les différences relatives entre types de territoire et groupes sociaux y résidant. Non seulement les modes de vie des « hyper-centres » diffèrent de ceux des zones rurales « profondes » et des zones périurbaines en pleine croissance, mais au sein même des « banlieues » des moyennes et grandes villes, la polarisation sociale ne cesse de croître.

Les enquêtes nationales de victimation (2) signalent que les agressions et les vols sur les particuliers sont un peu plus intenses dans les zones urbaines sensibles (ZUS). Plusieurs enquêtes locales de victimation tempèrent cependant ce constat, en révélant que les ZUS n'enregistrent des taux vraiment plus élevés qu'en matière

d'agressions au sein des familles et non sur les vols avec violence, les agressions physiques ou verbales dans la rue. Les études sur dossiers judiciaires appuient ce constat de violences graves, produites la plupart du temps dans le cadre des relations de proximité. Ainsi le premier type d'homicide est-il l'homicide conjugal (3). De même que le premier type de viol est en réalité l'inceste (4).

Ces violences intrafamiliales surviennent donc plus souvent qu'ailleurs dans les territoires concentrant les personnes en situation de précarité socioéconomique (mais elles existent néanmoins aussi dans les milieux plus aisés). Facteur supplémentaire de mal-être, de dépressivité, de stress et d'agressivité, la précarité envenime probablement les conflits interpersonnels à tous les niveaux : au sein des familles, entre voisins, entre groupes de jeunes, entre familles et enseignants, entre jeunes et policiers, etc.

Alliée au développement continu de la société de consommation, cette ségrégation constitue le principal facteur contredisant le processus général de pacification des mœurs. C'est donc à la question de la répartition des richesses déterminant les conditions de vie que renvoie aussi *in fine* l'analyse de l'évolution des violences interpersonnelles.

Laurent Mucchielli *Sciences Humaines Mars 2013*